



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 15/04/2025 en audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE– Ariana VALVIDIA

Excusés : MM. Jerry TOUSSAINT.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

ANCIENS

Match N° 28236681 CA PARIS / CA DOUZIEME D2.B du 13/04/25

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif : Absence de l'équipe de CA DOUZIEME.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de CA Douzième et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

JEUNES

U 14

Match N° 28237675 ESP PARIS 19.3 / JAM D2.B du 05/04/25**Reprise du Dossier PV du 08/04/25**

Courriel de ESP PARIS 19 du 06/04/25 signalant un dysfonctionnement de la FMI et communique le score de la rencontre 3/0 en faveur de ESP PARIS 19. - La commission constate pour cette équipe de l'Esp. Paris 19 un deuxième dysfonctionnement de la FMI en moins d'un mois, si la situation se renouvelle d'ici la fin de saison il sera fait application de l'amende de 100 €. (Cf. PV du 18 et 25/02/25)

La commission demande un rapport à l'arbitre officiel du match via la CDA et au club de la JAM la composition de son équipe pour le mardi 15/04 à 12H au plus tard.

Suite à la réception du rapport de l'arbitre et de la composition de l'équipe de la JAM, la commission entérine le score de 3/0 en faveur de l'équipe 3 de l'Espérance Paris 19.

Ci-joint la composition de la JAM

1. N°9603819445 Keenan PREIRA
2. N°9602335980 Téo MARTIN
3. N°9602800475 Faustin LEMOINE
4. N°9603662644 Mathias CALVARESE
5. N°9602791115 Sacha CASSIER
6. N°2548601249 Edward PALLARES
7. N°9604887413 Mathieu LOPEZ CARDONA
8. N°9602324760 Paul TOURTELOTTE
9. N°9605200650 Souleymane CISSE
10. N°9603478732 Carolo Arthur BECAMEL
11. N°9605123607 Ibrahim BAGUIAN
12. N°2547869753 Chem CAMARA
13. N°960366034 3Sidy SAMAKE
14. N°9604784765 Victor ARTZIMOVITCH

Encadrement :

Éducateur : N°2546785026 François FERRANDO

Dirigeant : N°9602804087 Thomas BROUET

Arbitre assistant : N°9603185536 Amadi DEMBELE

Match N° 28246671 ES SEIZIEME.3 / NICOLAITE CHAILLOT 2 D3.A

Après un deuxième et dernier appel resté infructueux, la commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe 3 de l'ES Seizième et lui inflige une amende de 50 € (Cf. annexe financière) L'équipe 2 de Nicolaïte Chaillot conserve les points acquis sur le terrain (0pt ; 0but) suite à son courriel du 10/04/25.

Match à jouer sur journées antérieures :

Match N° 28249916 CHAMPIONNET 2 / TERNES PARIS OUEST D4.C le 26/04/25

U 15

Match à rejouer sur journées antérieures :

Match N° 28237327 AF PARIS 18 / COURONNES U15 D1.B le 10/05/25

U 16

Match à rejouer sur journées antérieures :

Match N° 28238327 AF PARIS 18 / PARIS 15 AC D1 le 04/05/25

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait par application de l'article 44.2 du RSG district 75.

1^{er} appel :

Match N° 53277851 CHATELET AS FC / PITRAY OLIER PARIS coupe Loisir/Entreprise du 12/04/25

Match N° 53277846 COURONNES OFC / PARIS FC coupe U15 du 12/04/25.

2^{ème} et dernier appel

28247893 PARIS SC 2 / US PARIS XI seniors D4.A du 05/04/25

28237957 ES PARISIENNE 2 / PETITS ANGES 3 U14 D4.A du 05/04/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)

TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)

PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)

OP XV (PV du 17/12/24)

VIKING 2 (PV du 11/02/25)

JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)

TROPS FC (PV du 08/04/25)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)

P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)

PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)

ESC XV (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

JAM (PV du 11/03/25)

PSC 2 (PV du 01/04/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)

PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)

TROPS (PV du 17/12/24)

CDM

RACING CLUB 18 (PV du 25/03/25)

U15 D1

SALESIENNE (PV du 17/09/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)

PARIS 19 ANTILLAIS 5PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)

ESC XV (PV du 12/11/24)

AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)

J A PARIS (PV du 18/03/25)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe SENIORS Amitié

Finaliste Enfants Goutte d'Or 2 – ES Parisienne 2

Coupe CDM

Finaliste Paris 13 Atlético – Paris US Suisse

Coupe séniors Féminines

Finaliste P.U.C. et l'autre 1/2 de finale le 26/04/25 – PARIS FC 2 / SALESIENNE DE PARIS

Coupe Anciens

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U 20

Finaliste P.U.C. et l'autre 1/2 de finale le 27/04/25 – Paris 13 Atlético / Couronnes OFC

Coupe U18

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 01/04/25

Coupe U17

Finaliste Paris 13 Atlético 2 – Paris FC 2

Coupe U16

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U16 amitié

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U15

Finaliste P.U.C – en attente du résultat COURONNES OFC / PARIS FC

Coupe U14

1/2 de finale le 26/04/25 et le 10/05/25 – tirage effectué le 18/03/25

Coupe U14 amitié

VAINQUEUR : P.U.C. 2

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finaliste en attente du résultat CHATELET AS FC / PITRAY OLIER PARIS et l'autre 1/2 de finale le 19/04/25
BRETONS PARIS / AS 116-17 LE BRIO